

COMPTE RENDU
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 – 10H30

L'an deux mille vingt, le dix juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2020

Présents : MM. ROBILLARD, DAUGUET, Mme CHARTIER, MM. BRIDIER, BARCAT, Mmes CAILLAUD, GODILLOT, MM. REBOULEAU, ROBERT, Mme CORNU,

Pouvoirs : Mme BELLOTTI-LEMONNIER à M. BRIDIER

Absents : MM. MORLON, LOUBENS, Mmes AUSSANT, BESSE

Monsieur Luc DAUGUET a été élu secrétaire.

1- Elections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux

Vu le code électoral relatifs et notamment ses articles L 280 à L 293 et R 131 à R 148 ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTA2015957 J du 20 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de Charente-Maritime ;

Le conseil municipal a procédé à l'élection au scrutin secret des délégués et des suppléants, sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

On dénombre une liste de candidats dénommée Liste Grand Village Plage – Sénatoriales 2020

Election des délégués

Nombre de votants 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Quotient électoral 3,67

A obtenu :

Liste Grand Village Plage – Sénatoriales 2020 11 voix

Ont été proclamés délégués :

- Délégué 1 Monsieur Patrice ROBILLARD né le 07/08/1950 à Saint Gratien Savigny (58) qui a déclaré accepter le mandat
- Délégué 2 Madame Martine BELLOTTI née le 18/01/1953 à Saint Maur des Fossés (94) qui a déclaré accepter le mandat
- Délégué 3 Monsieur Patrice BRIDIER né le 15/01/1965 à Saint Pierre d'Oléron (17) qui a déclaré accepter le mandat

Election des délégués suppléants

Nombre de votants 11
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0
 Nombre de suffrages exprimés 11
 Quotient électoral 3,67
 A obtenu :

Liste Grand Village Plage – Sénatoriales 2020 11 voix

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Délégué suppléant 1 Madame Chantal CHARTIER née le 31/03/1955 à Marennes (17) qui a déclaré accepter le mandat
- Délégué suppléant 2 Monsieur Luc DAUGUET né le 22/11/1952 à Paris 19^{ème} (75) qui a déclaré accepter le mandat
- Délégué suppléant 3 Madame Ginette GODILLOT née 27/08/1957 à Pons (17) qui a déclaré accepter le mandat

2- Election du délégué C.N.A.S (Comité national d'action sociale)

Il convient de désigner un délégué qui représentera la commune avec un délégué agent au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.

La commune est adhérente au C.N.A.S. Le C.N.A.S moyennant une cotisation employeur modérée offre aux agents de la Fonction Publique Territoriale une gamme diversifiée de prestations de qualité dans un cadre juridique sécurisé.

L'adhésion au C.N.A.S permet à la collectivité de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 qui est désormais obligatoire.

L'exposé entendu,

Il est procédé à l'élection du délégué C.N.A.S à scrutin ordinaire

A obtenu 11 voix et a été proclamée élu Catherine CAILLAUD déléguée CNAS

3- Tarif 2020 – location d'un espace aux salines pour une activité Tir à l'Arc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation sur le site du Port des Salines d'une activité de Tir à l'Arc. A cet effet, le prestataire propose cette activité du lundi au vendredi l'après-midi.

L'autorisation d'occupation de l'espace sera accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la redevance 2020 pour les mois de juillet et août pour l'autorisation d'occupation d'un espace délimité au Port des Salines pour l'activité tir à l'Arc à 150 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'autorisation d'occupation au Port des Salines pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H55.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD